

Département de l'AIN

Commune de

SAINTE OLIVE



4b

PLAN DE ZONAGE
Extrait bourg

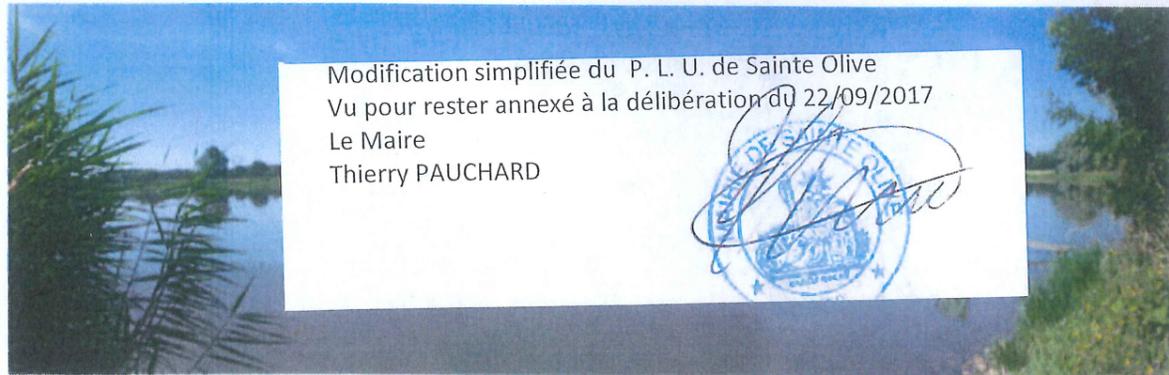
1/3000e

URBANISME
BIO INSIGHT



34, Rue Georges Plasso
42300 ROANNE
Tel : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

Plan Local d'Urbanisme



Modification simplifiée du P. L. U. de Sainte Olive
Vu pour rester annexé à la délibération du 22/09/2017
Le Maire
Thierry PAUCHARD



REVISION DU POS ELABORATION DU PLU

Mise en révision du POS le 23 Octobre 2008
Agrêt du projet de PLU en Conseil Municipal le 27 Mai 2014
Approbation du PLU en Conseil Municipal le 25 Juin 2015

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Juin 2015

REVISIONS ET MODIFICATIONS

- 1 11/03/2017 Modification simplifiée N°1 du PLU portant sur la suppression des emplacements réservés au bénéfice de la commune et la modification du texte de l'OAAP pour les zones 1AUa et 1AUb.
 - 2 Modification simplifiée du
 - 3 Plan Local d'Urbanisme de
 - 4 Sainte Olive exécuté le
 - 5 au 23 décembre 2014
- Le Maire T. PAUCHARD



LEGENDE :

Format 1/3000e non respecté
Si vous souhaitez avoir un plan modifié en version 1/3000e merci d'en faire la demande en mairie de Sainte Olive : mairie.steolive@adeli.biz

- Zone A : zone agricole
- Zone Ah : zone agricole de taille et de capacité limitée accueillant de l'habitat
- Zone UX : zone d'activités artisanales
- Zone U : zone urbaine
- Zone Un : zone de préservation de la biodiversité et des paysages permettant une densification urbaine légère
- Zone 1AU (a et b) : zone d'urbanisation future à moyen terme - secteurs soumis à orientations d'aménagement et de programmation
- Zone Nn : zone de préservation de la biodiversité et des paysages, accueillant des activités agricoles et de l'habitat
- Zone NL : zone naturelle de loisirs pouvant accueillir des constructions légères

Zones et Secteurs humides contribuant aux continuités écologiques et préservés pour écologiques au titre de l'article L 123-1-5 III 2° et de l'article R123-11-i du du CU

Espaces Boisés Classés identifiés au titre de l'article L 130-1 du CU

Haies et alignements d'arbres préservés eu titre de l'article L123-1-5 III 2° du CU

Itinéraires de promenades et de randonnées à protéger (plan départemental approuvé le 28/02/1984)

Bâti remarquable identifié au titre de l'article L 123-1-5 III 2° du CU

Sièges d'exploitation agricole

Lignes de transport électrique

Construction nouvelle à titre indicatif

PLU DE SAINTE-OLIVE
EXTRAIT ZONAGE BOURG
PLAN 1/3000e
(pièce 4b)

